



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services extérieurs

Question écrite n° 106708

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les propositions inscrites dans le rapport d'information sur les services de l'État à l'étranger présenté par MM. Eric Woerth et Jérôme Chartier. Parmi celles-ci, les auteurs proposent, en matière de rationalisation de l'organisation des réseaux, notamment de rattacher les missions de coopération militaire et de défense au ministère de la défense. Aussi, il souhaite connaître son sentiment et ses intentions relativement à cette proposition. - Question transmise à Mme la ministre de la défense.

Texte de la réponse

Créée en 1998, la direction de la coopération militaire et de défense (DCMD) est une direction du ministère des affaires étrangères dont la mission principale consiste à mettre en place et entretenir une coopération structurelle avec les principaux partenaires de la France. Son intégration au sein du ministère des affaires étrangères visait un souci de cohérence dans la conduite de la politique française de coopération. Ces relations interministérielles se traduisent en particulier par l'organisation de réunions mensuelles entre la DCMD et l'état-major des armées pour faire le point sur leurs actions communes et mettre en synergie leurs directives ainsi que leurs financements en matière de politique d'influence militaire française. Le comité d'orientation stratégique de la coopération militaire, qui réunit les représentants des deux départements ministériels concernés, a évoqué, lors de sa réunion de novembre 2006, la question du rattachement éventuel de la DCMD au ministère de la défense.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106708

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10470

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2392